

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE



31/08/2020

C'est à la cohérence et à l'intérêt général que le Président de la CRE doit consacrer toute son énergie!

Lorsque la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) avait rejeté en mars 2020 la demande des fournisseurs alternatifs de voir la clause de force majeure activée du fait de la crise du COVID-19, l'Alliance CFE UNSA Énergies avait salué une décision du régulateur qui voulait ainsi éviter de nouveaux effets d'aubaine liés à l'AReNH, dispositif à bout de souffle qui, avec le temps, est devenu aussi mortifère que délétère pour l'intérêt général. Parce que le parc nucléaire n'est pas l'assurance gratuite des concurrents d'EDF, tant en matière de prix que de volume, la CRE avait ainsi clairement privilégié l'intérêt général aux intérêts particuliers.



C'est donc avec consternation que l'Alliance CFE UNSA Énergies a accueilli la délibération estivale de la CRE militant pour un relèvement du plafond de l'AReNH de 100 à 150 TWh dès 2021.

Ce faisant, la CRE semble désormais privilégier la concurrence et les intérêts des fournisseurs dits alternatifs, à l'intérêt général et à l'investissement industriel qui est pourtant devenu la priorité du Gouvernement dans le cadre de son plan de relance d'une économie française gravement touchée par la crise du COVID-19.

L'Alliance CFE UNSA Énergies dénonce ce revirement inattendu de la CRE et demande à son Président d'assurer la cohérence des positions de la CRE et la primauté de l'intérêt général dans ses décisions. Au lieu de défendre la hausse du plafond de l'AReNH et des effets d'aubaine, la CRE gagnerait à mettre toute son énergie à défendre la réforme de l'AReNH via la mise en place d'une régulation du nucléaire plus cohérente au plan économique et industriel, et a minima à militer pour une hausse du prix de l'AReNH, en cohérence avec son dernier rapport sur les coûts du nucléaire!

Cet intérêt général doit d'autant plus être la priorité du Président de la CRE que le pays fait face à des enjeux énergétiques et climatiques majeurs dont la régulation du secteur énergétique est la clef.

C'est tout d'abord l'objectif de neutralité carbone en 2050 de la France qui passe par la prolongation de l'outil bas carbone qu'est le parc nucléaire français et donc une nouvelle régulation nucléaire qui favorise ces investissements.

C'est ensuite une régulation rénovée des réseaux de distribution, qu'il s'agisse du TURPE ou de l'ATRD, qui

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

COHÉRENCE ET INTÉRÊT GÉNÉRAL



permettra le développement des énergies renouvelables électriques mais aussi gazières, alors que le plan de relance prévoit d'accompagner massivement le développement du biogaz. C'est enfin l'adaptation de la régulation des réseaux de transport d'énergie qui permettra la réussite de la stratégie française en matière d'hydrogène bas carbone.

Face à tous ces enjeux, toute l'énergie du Président de la CRE doit être consacrée aux missions d'intérêt général du régulateur. Parce que l'énergie est à la fois une industrie du temps long et un enjeu de service public, l'Alliance CFE UNSA Énergies demande donc au Gouvernement de rappeler au Président de la CRE que son mandat doit plus que jamais être placé sous le sceau de l'intérêt général et du temps long, en refusant que l'intérêt particulier prévale sur l'intérêt général!



